



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
Du 9 décembre 2014
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

3.3

6^{ème} MODIFICATION DU POS DE POMPERTUZAT

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre à dix heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BASELGA Michel BAYONNE Serge BOISSON Dominique BOLZAN Jean-Jacques CARLES Joseph FONTA Christian FRANCES Michel GRENIER Maurice GRIMAUD Robert HAJIJE Samir LABORDE Pascale LAIGNEAU Annette MEDINA Robert MIEGEVILLE Jean-Louis	MONTI Jean-Charles MOUDENC Jean-Luc PERE Marc ROUGÉ Michel RUSSO Ida SAINT-MELLION David SANCÉ Bernard SANCHEZ Francis SIMON Michel SUSIGAN Alain TABORSKI Catherine TOUTUT-PICARD Elisabeth URSULE Béatrice VIGNON-ESTEBAN Corinne
SICOVAL	
DUCERT Claude SERIEYS Alain LATTARD Pierre	AREVALO Henri LAFON Arnaud
MURETAIN	
COLL Jean-Louis SUTRA Jean-François DELSOL Alain	DUFOUR Paul-Claude RENAUX Catherine
SAVE AU TOUCH	
AXE SUD	
PACE Alain	MORINEAU Christine
COTEAUX BELLEVUE	
SAVIGNY Thierry	
CCRCSA	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

ALEGRE Raymond, représenté par M. SUTRA
CHOLLET François, représenté par Mme TOUTUT-PICARD
DELPECH Patrick, représenté par M. SANCÉ
DOITTAU Véronique, représentée par M. MEDINA
LATTES Jean-Michel, représenté par Mme LAIGNEAU
MARIN Claude, représenté par M. SAVIGNY

Délégués titulaires excusés

ANDRE Gérard
BIASOTTO Franck
BROQUERE Gilles
CALVET Brigitte
COQUART Dominique
COUCHAUX Christophe
DESCLAUX Edmond
ESCOULA Louis

FAURE Dominique
FOREST Laurent
MALNOUE Philippe
MANDEMENT André
MARIN Pierre
MIRC Stéphane
MOLINA Jean-Louis
PLANTADE Philippe

RAYNAL Claude
SERP Bertrand
SUAUD Thierry
SUSSET Martine
TRAVAL-MICHELET Karine
VIEU Annie

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BEILLE Marc
BOLET Gérard
CAMBEFORT-ORTEGA
Catherine
CARLIER David-Olivier
CONDAT Francis

GARCIA Mireille
GLATIGNY Michel
LECLERCQ Daniel
LERY Sébastien
MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
MORAN Brigitte

OBERTI Jacques
RAYNAUD Gilbert
SERE Elisabeth
SERNIGUET Hervé
SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 41	Votants : 47
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 47

Le SMEAT avait déjà, le 25 octobre 2013, émis un avis favorable à une 6^{ème} modification du POS de la commune, qui portait sur un même projet, mais qui n'a pas abouti à son approbation.

Ce projet de 6^{ème} modification a pour objet :

- l'ouverture à l'urbanisation d'une partie (7,7 ha) de la zone 3NA (16.5 ha au total), concernée par un pixel économique, en créant une zone 5NA. Les dispositions règlementaires de cette nouvelle version de la 6^{ème} modification traduisent plus précisément la prise en compte des éléments paysagers issus de l'étude « Amendement Dupont » (art L11-1-4 du Code de l'urbanisme) et de la charte d'aménagement intercommunale concernant les abords du Canal du Midi (perspectives visuelles), avec création de trois sous-secteurs.

Sur ce point, tout en soulignant que cette ouverture à l'urbanisation ne conduit pas à mobiliser plus de 50% des pixels de la commune, il est rappelé qu'il y a lieu d'attirer l'attention sur le fait qu'à la suite de cette modification, le potentiel d'extension à vocation économique disponible sera inférieur à un demi-pixel,

- la création d'une zone d'accueil des commerces de plus de 300 m² et de 2000 m² maximum de surface de vente, au sein de la zone 5NA, destinée à l'accueil d'activités de commerces, de bureaux, d'hébergement hôtelier, de logement de fonction, ainsi que d'une station-service ;
- une mise à jour des Servitudes d'Utilité Publique.

Ces deux derniers points n'appellent pas d'observation au regard du SCoT.

Il est donc proposé d'émettre un avis favorable à ce projet de 6^{ème} modification du POS.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide**

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de 6^{ème} modification du POS de Pompertuzat.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Madame le Maire de Pompertuzat et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 10 décembre 2014.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC